COMMENT S'INSCRIRE

1ère étape:

- Se connecter sur le site www.infs-ci.org
- Renseigner la fiche de pré-inscription
- Payer la somme de **33.000 f CFA** pour les frais de visite médicale par **Trésor Pay-Tresor Money**

NB: Même si vous présentez plusieurs concours, la visite médicale se paie et se fait une seule fois.

Aussi, si le paiement de 33.000 frs a été effectué et que le candidat ne parvient pas à imprimer la fiche de préinscription, prière venir à l'INSFS ou appeler le call center.

- Imprimer en 05 copies la fiche de préinscription ;
- Se rendre à l'INSFS à jeûn à la date indiquée pour la visite médicale.

2ème étape :

- Trois (03) jours après la visite médicale, se connecter à son espace candidat :
- Si vous êtes déclaré apte (visite médicale et non bégaiement), payez en ligne le droit d'inscription pour le ou les concours choisis :

EPA : 10 500 F CFA; EP : 12 500 F CFA; MESP : 12 500 F CFA; ES : 15 500 F CFA;

- Choisir une date de rendez-vous dans l'espace candidat pour le dépôt du dossier physique du ou des concours choisis ;
- Imprimer la fiche d'inscription du ou des concours choisis ;

N.B: en cas de difficultés liées au paiement ou à l'impression de la fiche d'inscription, prière se rendre à l'INSFS ou appeler le call center.

3^{ème} étape :

- Se rendre à l'INSFS le jour du rendez-vous pour le dépôt physique du ou des dossiers :
 - > Retirer sa pochette ou ses pochettes ;
 - ➤ Déposer le dossier de candidature qui comprend les pièces suivantes :
 - Une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif datant de moins d'un an, accompagnée de l'original ;
 - Une photocopie du certificat de nationalité ivoirienne accompagnée de l'original datant de moins de cinq (05) ans ;
 - L'original du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
 - Une photocopie légalisée du diplôme ou du titre exigé datant de moins d'un an, accompagnée de l'original ;
 - Une photocopie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou du récépissé d'enrôlement à la CMU accompagnée de l'original ;
 - Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'Identité, du récépissé de la CNI ou de l'attestation d'identité en cours de validité, accompagnée de l'original.
 - La fiche d'inscription du concours.
 - 72 heures après le dépôt physique des dossiers, vérifier dans l'espace candidat si votre dossier est validé. Dans le cas contraire, appeler le call center ou se rendre à l'INSFS immédiatement.

NB:

- La visite médicale se fait une seule fois même si vous présentez plusieurs concours ;
- Si vous êtes déclaré inapte à la visite médicale le processus s'arrête et les frais payés ne sont pas remboursées ;
- Aucun remboursement n'est possible après tout paiement ;
- les dossiers incomplets ne sont pas acceptés ;
- un dossier non déposé annule l'inscription

Pour toute réclamation ou information, veuillez-vous rendre à l'INSFS ou Appelez le call center aux numéros suivants : 07-47-14-38-34/01-60-42-76-39.